



Bruxelles, le 30 mars 2018

CENTRALE GENERALE DES SERVICES PUBLICS
Secteur CHEMINOTS Place Fontainas, 9-11 1000 BRUXELLES

INFORMATION CGSP Cheminots

DOSSIER AMIANTE

Lors de la réunion du Comité d'Entreprise PPT SNCB du 27 mars dernier, nous avons réclamé la clarté quant à la réalité de la situation relative à la présence d'amiante au sein de diverses installations de la SNCB.

Une suspicion de présence d'amiante a été révélée parmi le parc de wagons entretenus au sein des ateliers de la SNCB à Antwerpen, Gentbrugge et Monceau.

En vertu du principe de précaution, la SNCB a décidé d'interrompre les travaux en question (meulage, ponçage et soudage) sur les 3 sites concernés.

Nous avons insisté pour que la surveillance médicale des agents concernés (80 ETP à Gentbrugge, 61 ETP à Antwerpen et 11 ETP à Monceau) soit rapidement assurée.

De plus, nous persistons afin qu'un inventaire précis des risques « amiante », pour l'ensemble des ateliers, soit réalisé dans les meilleurs délais.

Ce recensement concerne tant l'ensemble du matériel SNCB (y compris voyageurs) que celui de ses clients (Infrabel, Lineas,...)

A ce stade, sur 100 wagons contrôlés, 20 sont positifs à la présence d'amiante dans la couche primaire de peinture, et, des analyses sont toujours en cours.

Enfin, une réunion de la Commission Nationale PPT se tiendra le 23 avril avec ce seul point à l'ordre du jour.

Dans cette perspective, nous vous invitons à contacter votre permanent régional afin de nous communiquer toutes informations utiles sur ce dossier.

Claude DESCHAEPMEESTER
Secrétaire National